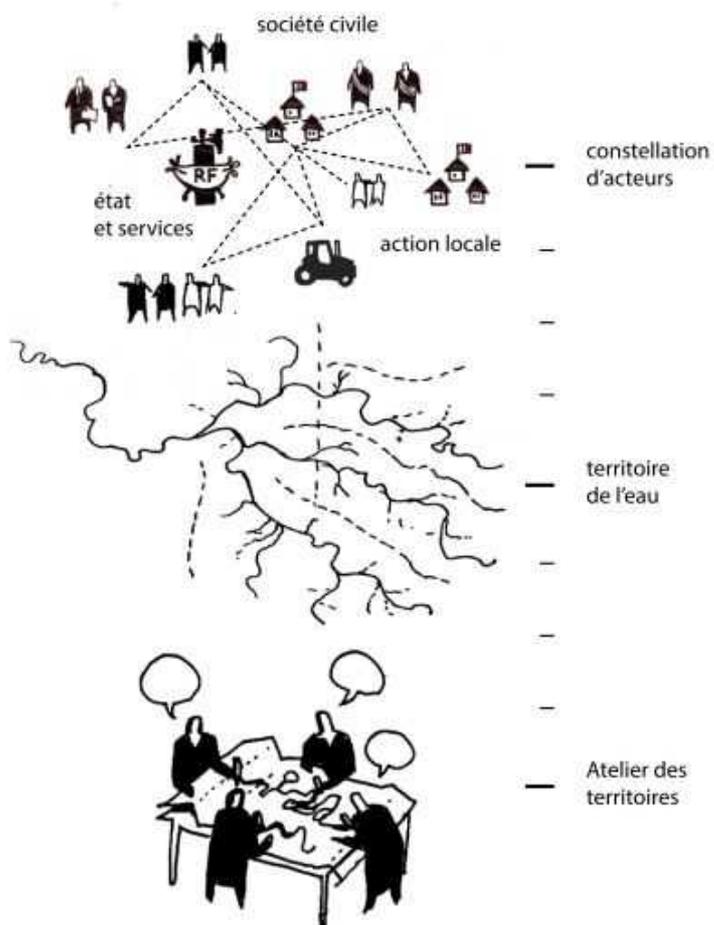


ATELIER DES TERRITOIRES “FAIRE DE L'EAU UNE RESSOURCE POUR L'AMÉNAGEMENT” GRAND-AUXERROIS / YONNE MÉDIAN

RÉUNION DE LANCEMENT DU 22 MARS 2018



ORDRE DU JOUR

8h30 : Accueil

1. Introductions

- a. Marie GUENET – AESN, responsable du service milieux aquatiques et agriculture
- b. Guy FÉREZ – président du PETR/CA
- c. Patrice LATRON - Préfet de l'Yonne

2. Intervention n°1 : Frédéric LETOURNEAU – DDT, chef de projet atelier des territoires

- a. Les fondements et les objectifs de l'actuelle démarche
- b. L'organisation mise en place
- c. Les prochaines échéances

3. Intervention n°2 : Atelier Georges - MA-Géo – Michel POIROT

- a. L'équipe pluridisciplinaire
- b. Liens entre eau et aménagement
- c. Le déroulement des ateliers

4. Échanges - Atelier Georges - MA-Géo – Michel POIROT

5. Conclusion

11h00 : Buffet – ateliers cartographiques

INTRODUCTION

Marie GUENET - AESN Responsable du service milieux aquatiques et agriculture

La session 2017-2018 des Ateliers des territoires, organisés par la Direction générale de l'aménagement, du logement, et de la nature (DGALN), a été ouverte en partenariat avec le réseau des Agences de l'eau.

« Faire de l'eau une ressource pour l'aménagement »

L'eau a toujours constitué un enjeu majeur pour le développement territorial. A la fois ressource naturelle, aliment, milieu de vie, paysage, source d'énergie, elle a toujours été déterminante pour l'implantation et le développement des villes, des industries, de l'activité agricole et pour le fonctionnement des écosystèmes. A la fois intimement liée à l'espace local et le dépassant, l'eau a toujours fait l'objet d'attentions, mais aussi de conflits entre individus ou groupes sociaux.

La solidarité entre usagers et entre territoires est justement à la base du fonctionnement des **agences de l'eau**, dont la création remonte à la loi sur l'eau de 1964. Elles bénéficient d'une autonomie financière, (système de « mutuelle », « l'eau paie l'eau »), conforté et modernisé par la loi sur l'eau et les milieux aquatiques de 2006 et leur intervention est régie par un Conseil d'administration et un Comité de bassin.

L'organisation territoriale de proximité de l'agence de l'eau Seine Normandie est un facteur clé pour la participation à l'animation des politiques territoriales et lui confère un rôle de partenaire privilégié des maîtres d'ouvrage et des services de l'État. Le 10^{ème} programme d'intervention de l'Agence de l'eau s'achève fin 2018, et le 11^{ème} programme (2019-2024) est en phase de construction. Il tiendra compte de l'évolution de l'intercommunalité, qui va, à moyen terme, renforcer les collectivités compétentes dans le domaine de l'eau et des milieux aquatiques et représente donc une vraie opportunité pour l'atteinte des objectifs de la Directive cadre européenne sur l'eau .

L'Agence de l'eau Seine-Normandie, par l'intermédiaire de sa direction territoriale Seine-amont et le Préfet de l'Yonne, par l'intermédiaire de la DDT de l'Yonne, ont décidé de former un groupement de commande en vue de missionner une équipe pluridisciplinaire, autour des élus et des acteurs du territoire du Bassin médian de l'Yonne et du Grand Auxerrois, pour construire une vision stratégique de l'eau en tant que ressource pour l'aménagement. L'objectif pour l'Agence de l'eau est de tester un positionnement innovant en tant que partenaire des collectivités. Il s'agit bien d'accompagner la construction d'un projet de territoire dans un contexte d'adaptation au changement climatique et en lien avec nos domaines d'intervention prioritaires que sont : la diminution des pollutions ponctuelles et diffuses, la protection des captages d'eau potable, la restauration des milieux aquatiques, le renforcement de la gouvernance territoriale et la prévention du risque d'inondation.

INTRODUCTION

Patrice LATRON - Préfet de l'Yonne

Cet atelier des territoires a pour ambition d'aboutir à la formalisation d'**un document cadre co-construit et conçu par et pour ses élus**, en relation étroite avec l'ensemble des acteurs, notamment la profession agricole. La mobilisation des élus est donc une condition essentielle pour réussir la démarche. La vocation de ce document cadre est de permettre aux élus de « piloter avec humilité la complexité des territoires ».

Complexité :

Le territoire du Grand Auxerrois / Yonne médian est caractérisé par une multiplicité d'enjeux majeurs : inondations et eau potable surtout, mais aussi, gestion du ruissellement, maîtrise du développement et limitation de l'anthropisation des sols sont autant de paramètres à intégrer dans les politiques d'aménagement du territoire. En matière d'eau potable, l'atelier s'inscrit dans la dynamique de la charte départementale des bassins d'alimentation de captages signée en juin 2016. Plusieurs procédures et démarches sont également en cours : élaboration de documents d'urbanisme dont un schéma de cohérence territoriale (SCOT), mise en œuvre de la stratégie locale de gestion du risque d'inondation, états généraux de l'eau, etc. Chacun de ces enjeux et chacune de ces procédures font appel à des approches différentes, avec une multiplicité d'acteurs.

Des territoires :

Le périmètre de l'atelier n'est pas une frontière, il n'est pas imperméable. Il n'y a pas un mais plusieurs territoires. Les enjeux et les démarches s'exercent à des échelles multiples qui s'entrecroisent : du SCOT qui repose sur une délimitation administrative de bassin de vie et de préservation de l'espace, les aires d'alimentation de captages, ou encore la GEMAPI (gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations) qui repose sur des fondements hydrographiques (bassins versants).

Humilité :

Les récentes inondations, la réactivité des cours d'eau ou au contraire l'inertie des nappes phréatiques montrent que les milieux naturels sont rarement maîtrisables et que les actions correctives ont leurs limites. L'application du principe de précaution est d'autant plus importante dans un contexte de changement climatique contre lequel il n'est plus possible de lutter et qui appelle désormais des mesures d'adaptation. Tel est le sens de la stratégie adoptée à l'échelle du bassin Seine-Normandie.

Piloter :

La création de la compétence GEMAPI et les transferts de compétences liés à l'eau potable, l'assainissement individuel et collectif, ou encore l'aménagement du territoire (planification, application du droit des sols, développement économique, etc) ont profondément modifié le paysage institutionnel. Ils nécessitent de disposer de feuilles de routes simples et partagées pour gagner en lisibilité. Ils appellent donc des modalités de construction de projets basées sur une vision d'ensemble des problématiques à partir de procédés dynamiques.

QU'EST-CE QU'UNE DÉMARCHE D'ATELIER DES TERRITOIRES ?

Une démarche incitative

La démarche «Atelier des territoires» a pour objectif de faciliter l'émergence d'une stratégie de territoire et d'engager les acteurs locaux dans un processus de projet pour leur territoire. Elle est portée depuis 10 ans par la Direction Générale de l'Aménagement, du Logement et de la Nature (DGALN), dans une logique de transversalité inter-ministérielle et inter-services.

La démarche promeut une vision de l'aménagement du territoire qui est celle de la complémentarité entre les espaces et de leur interdépendance. Chaque territoire devrait se construire à partir de ses atouts, mettre en valeur sa singularité, pour susciter des réponses concrètes et territorialisées. Il ne s'agit pas de partir d'une organisation théorique des espaces ou d'un diagnostic, mais de comprendre comment ils sont vécus par les habitants et les multiples acteurs. C'est en partant du lieu de vie que doit se construire le projet. Les lieux ont une histoire, ils sont façonnés par les hommes et les usages, il faut en comprendre les ressorts.

Partir des territoires et des acteurs

L'étape de l'observation, de la compréhension du territoire est primordiale pour construire un projet de qualité : c'est le point de départ et le socle de tous les Ateliers. Ainsi, le principe est de rassembler une équipe projet pluridisciplinaire, autour des élus et des acteurs d'un territoire, pour construire une vision stratégique de développement. La démarche de l'Atelier a ceci d'essentiel qu'elle favorise et provoque le dialogue et le débat entre des sphères d'acteurs souvent cloisonnées par métier. C'est ce croisement des regards qui fait la richesse de la méthode.

C'est un véritable partenariat de construction collective locale qui se met ainsi en place au bénéfice de nos territoires. Pour les services de l'État, l'organisation en mode « projet » caractérise précisément la démarche.

La culture projet

L'Atelier des territoires repose sur un principe simple : une approche par « projet » et non par les outils ou la règle. Il ne s'agit bien sûr pas de s'abstraire des règles et des contraintes existantes, mais plutôt de mieux les intégrer au projet.

L'Atelier est une expérimentation grandeur nature d'une nouvelle manière de faire le projet autour d'une géographie de projet plutôt qu'une géographie administrative.

L'Atelier des territoires permet ainsi de structurer, ou d'organiser une nouvelle gouvernance qui dépasse les limites administratives, et rassemble les élus locaux et leurs partenaires de l'aménagement autour d'une vision partagée et ambitieuse.

Accompagner les territoires

L'Atelier des territoires accompagne ainsi les territoires en franges d'agglomérations, les territoires « d'entre – deux métropolitains », les territoires dévitalisés et en manque d'attractivité, les campagnes, les territoires spécifiques de la montagne et du littoral, etc.

A travers cette démarche, l'État promeut les principes d'égalité des territoires, et promeut sa posture de conseil, en soutien du développement des territoires ruraux et périurbains par une ingénierie de projet.

Chaque atelier est piloté localement au plus près des territoires, par les services déconcentrés (DREAL et/ou DDT) aux côtés des collectivités locales, dans le cadre d'une animation et d'une coordination du niveau national.

Valorisation nationale

A ce titre, la DGALN organise un séminaire national de restitution en fin de session et produit un ouvrage de restitution. Des réunions et revues de projets sont prévues en cours de session.

Session actuelle : « Faire de l'eau une ressource pour l'aménagement », cofinancée par l'État et les Agences de l'eau.

INTERVENTION N°1

Frédéric LETOURNEAU

Chef de projet Atelier des Territoires Direction Départementale des Territoires

La démarche d'Atelier des Territoires est portée depuis dix ans par la Direction Générale de l'Aménagement, du Logement et de la Nature (DGALN) du Ministère de la Cohésion des Territoires.

L'Atelier est un dispositif de pilotage et d'animation du débat politique et opérationnel pour faire émerger une stratégie de territoire et engager les acteurs locaux dans un processus de projet. L'Atelier, c'est donc ni une étude, ni une expertise, ni de la planification. Grâce à l'appui d'un bureau d'études ou d'une équipe pluridisciplinaire et en s'appuyant sur la représentation graphique pour mieux croiser les échelles, la démarche consiste à co-construire un projet de territoire dans le cadre d'une gouvernance agile pour dépasser des situations complexes.

En mars 2017, la DGALN a diffusé un appel à candidature d'une nouvelle session d'Atelier des Territoires sur la thématique "Faire de l'eau une ressource pour l'aménagement". Cette session est co-financée par l'Etat et les Agences de l'Eau.

Dans l'Yonne, la DDT et l'AESN ont alors pris l'attache du PETR et de la communauté de l'Auxerrois pour faire part de l'intérêt de cette démarche. Le Président de la communauté de l'Auxerrois a fait part de sa volonté de s'engager dans la démarche par courrier accompagné d'une note. Le dossier de candidature a été adressé le 31 mai 2017 à la DGALN par le Préfet de l'Yonne avec un courrier de soutien du directeur de la direction territoriale Seine-Amont de l'AESN. La candidature a été retenue en juin 2017 parmi cinq autres sites sur le territoire métropolitain et en outre-mer. L'équipe pluridisciplinaire a été recrutée en décembre 2017.

Le périmètre de l'Atelier correspond au croisement des périmètres du SCOT, des bassins d'alimentation de captages et du bassin hydrographique Yonne-Médian (bassin versant).

Cette candidature est justifiée par les nombreux enjeux qui caractérisent ce territoire tout en dépassant son périmètre : biens et personnes exposés aux risques naturels (par ruissellement et débordement de cours d'eau), des milieux fragilisés, un accès à l'eau potable menacé et des sécheresses successives, une économie fragilisée.

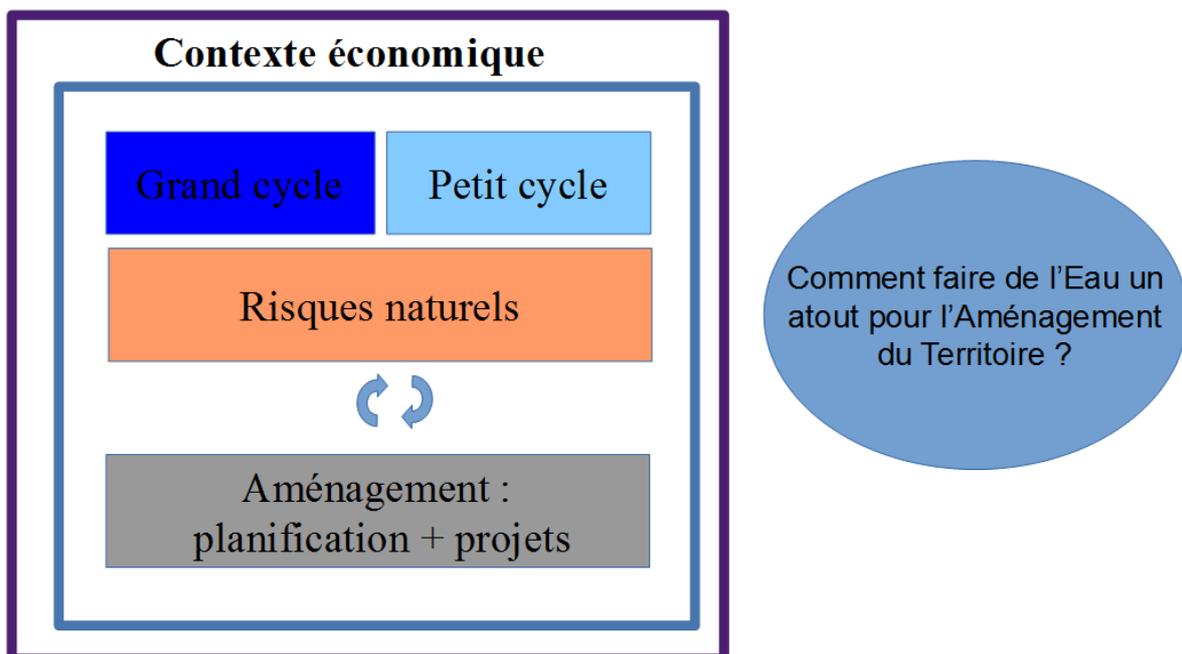
Par ailleurs, ce territoire fait l'objet de nombreuses démarches comme la réforme des intercommunalités, la mise en place d'une structure dédiée à la gestion des milieux aquatiques et à la prévention des inondations à laquelle s'ajoute la mise en œuvre de la

stratégie locale de gestion du risque inondation, le programme d'élaboration ou de révision de plans de prévention des risques notamment sur l'axe Yonne, les actions de reconquête de la qualité de la ressource en eau et les démarches de planification dont l'élaboration d'un schéma de cohérence territorial.

Ce territoire bénéficie enfin de nombreux projets et initiatives en lien direct avec les thématiques de l'eau et de l'aménagement.

Dans un contexte d'adaptation au changement climatique, cette situation nécessite de se poser la question suivante : comment faire de l'eau un atout pour l'aménagement du Territoire du Grand-Auxerrois / Yonne Médian ?

Adaptation au changement climatique



Pour répondre à cette question, il convient de co-construire une stratégie à partir de la méthodologie des ateliers.

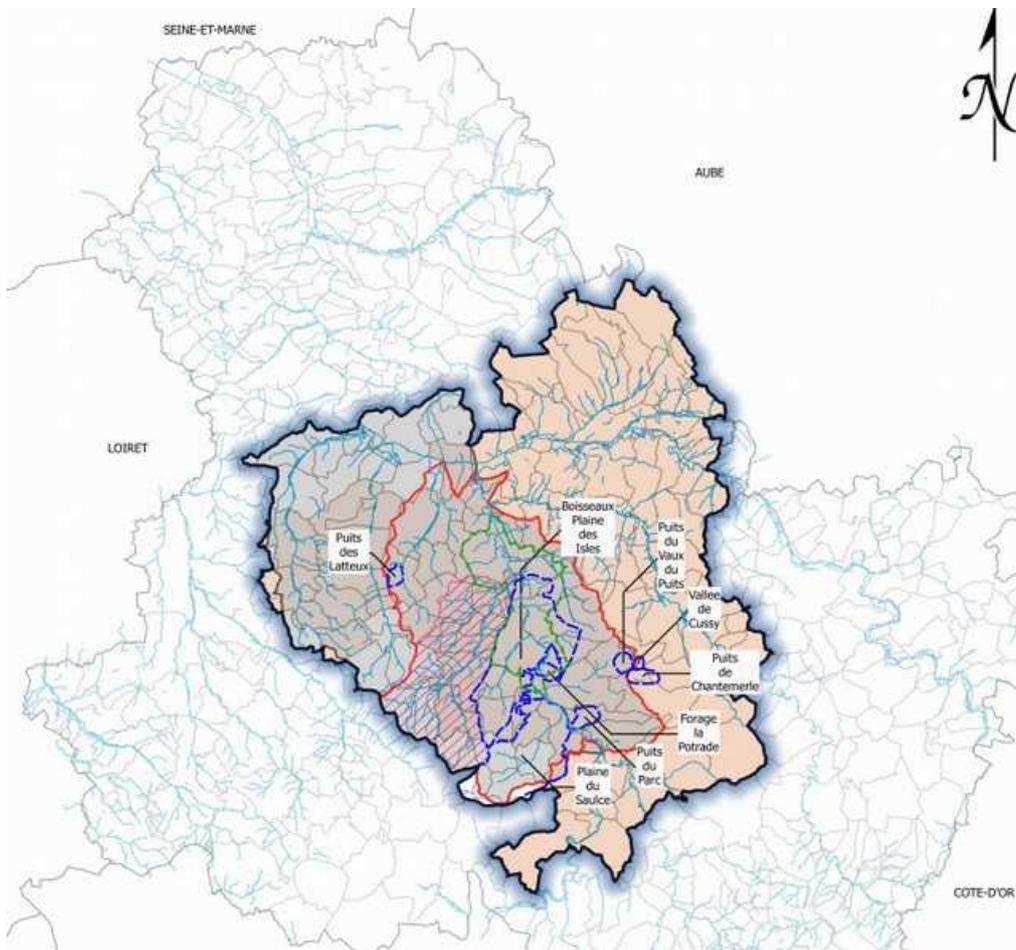
Cette stratégie a vocation à être traduite sous-forme d'un document cadre, une feuille de route, partagée avec l'ensemble des acteurs et signée par les parties prenantes avant fin 2018. Sa mise en œuvre suppose d'y associer une gouvernance solide et flexible.

Sur le plan organisationnel, ont été constitués :

- Un comité de pilotage associant les maîtres d'ouvrage (DDT et AESN), l'Agence Régionale de Santé (ARS), le Président de la Chambre d'Agriculture, l'équipe pluridisciplinaire et les élus : Guy FÉREZ, président du PETR et de la communauté de l'Auxerrois, ainsi que quatre élus référents, Denis ROYCOURT, Pascal BARBERET, Mahfoud AOMAR et Dominique CHARLOT ;
- Un comité de suivi associant des représentants de la maîtrise d'ouvrage, de l'ARS, du PETR, de la communauté de l'Auxerrois, de la Chambre d'Agriculture, du Conseil Départemental, du Conseil en Architecture Urbanisme et Environnement, le référent

du ministère de la cohésion des Territoires, le référent du CEREMA (Centre d'Études et d'Expertise sur les Risques, l'Environnement, la Mobilité et l'Aménagement) et l'équipe pluridisciplinaire.

PÉRIMÈTRE DE L'ATELIER DES TERRITOIRES



Légende

- PÉRIMÈTRE Atelier des territoires eau et aménagement de l'Auxerrois
- Cours d'eau
- Territoire à risque important d'inondation
- Bassins d'Alimentation de Captages
- PÉRIMÈTRE de la stratégie locale de gestion du risque inondation
- Zone d'Action Renforcée du Ru de Baulche
- PÉRIMÈTRE syndicat Yonne Médian (Contour à confirmer)
- SCOT
- SCOT GRAND AUXERROIS

0 2.5 5 km



DDT 89 M58G
A:\CARTO\06DDOSS\EAU\2017_Eau_AUXERROIS\20170503_Eau_AUXERROIS

Nota : seuls les bassins d'alimentation de captages de l'Auxerrois sont représentés sur cette cartographie.

DÉROULEMENT DES ATELIERS

| MOIS | MARS | AVRIL | | | | MAI | JUN | | | | |
|------------------------|---|--------------------|-------------------------|----------------------|----------------|-------------|----------------------------|-----------------|-----------------------|----------------|-------------|
| JOURS | 22 | 9 | 10 | 24 | 25 | à définir | 4 | 5 | 6 | à définir | |
| DEM.-JOURNEE / JOURNEE | matin | journee | journee | journee | journee | 1/2 journée | matin | après-midi | journee | journee | 1/2 journée |
| OBJET | Journée de lancement des Ateliers des Territoires | Rencontre oligoyme | Etats Généraux de l'eau | Apprentissage en bus | Atelier élus 1 | COPIL | Atelier thématique risques | Atelier COSQUIV | Atelier équipe projet | Atelier élus 2 | COPIL |

| JUILLET | AOUT | SEPTEMBRE | | | OCTOBRE / NOVEMBRE | | NOVEMBRE/DECEMBRE | |
|---------|------|--------------------------------|-----------------|-----------------------|--------------------|-------------|-----------------------------------|--------------------------|
| - | - | 3 | 4 | 5 | à définir | à définir | à définir | |
| - | - | matin | après-midi | journee | journee | 1/2 journée | 1/2 journée | |
| - | - | Atelier thématique agriculture | Atelier COSQUIV | Atelier équipe projet | Atelier élus 3 | COPIL | Validation de la feuille de route | Séminaire de restitution |

INTERVENTION N°2

a. équipe pluridisciplinaire

Ateliergeorges : Mathieu DELORME, Thibault BARBIER, Édouard BERGERET ;

Expert foncier agricole : Michel POIROT, Cyril ANDREZ ;

Ma-geo : Jean-François MOREL, Benoît BLONDEL.

b. liens entre eau et aménagement

L'eau, dans tous ses états, est une composante fondamentale de tout territoire habité. Elle tombe, imprègne, percole, stagne, s'accumule, s'évapore, coule et circule à la surface d'un substrat géologique dont elle a largement écrit la nature et dessiné la morphologie.

Du ciel au sous-sol, de la gouttière aux égouts, des fossés aux rivières, toujours le même cycle, toujours la même eau. D'amont en aval, elle relie chaque fragment du territoire, habite chaque élément vivant et devient ainsi le véhicule des comportements du milieu naturel et humain. C'est cette caractéristique qui en fait sûrement l'un des meilleurs marqueurs dont nous disposons de l'état d'un milieu, de sa résilience et de sa capacité à se renouveler.

Dans le territoire du Grand Auxerrois/Yonne Médian, elle est ainsi une ressource biotique essentielle et sensible pour ses habitants et les activités qui structurent ses paysages mais aussi un potentiel vecteur de menaces, source de désordres multiples (inondation, pollution et dégradation de la qualité des eaux, etc.)

Face à ces défis, l'enjeu n'est plus à l'aménagement du territoire de l'eau mais à son ménagement.

Cette présentation vise à rappeler les échelles et cycles qui dessinent le territoire de l'eau comme une mise en perspective des nouveaux enjeux politiques et écologiques comme des nouvelles compétences du Grand Auxerrois – Yonne Médian.

| Liste des Sigles et Abréviations de l'Atelier des Territoires | |
|--|---|
| ADEME | Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie |
| ADENY | Association de Défense de l'Environnement et de la Nature de l'Yonne |
| AEP | Alimentation en Eau Potable |
| AESN | Agence de l'Eau Seine Normandie |
| AFB | Agence Française pour la Biodiversité |
| AMR | Association des Maires Ruraux de l'Yonne |
| AMY | Association des Maires de l'Yonne |
| APNEB | Association de la Préservation de la Nature et de l'Environnement de Bellechaume |
| APRR | Autoroutes Paris-Rhin-Rhône |
| APV | Arrêté portant Programme d'Actions Volontaires |
| ARS | Agence Régionale de Santé |
| ASA VIGNOBLE CHABLIS | Association Syndicale Autorisée de l'Aménagement des Chemins du Vignoble de Chablis |
| ATD | Agence Technique Départementale de l'Yonne |
| BAC | Bassin d'Alimentation de Captage |
| BIVB | Bureau Interprofessionnel des Vins de Bourgogne |
| CA | Communauté d'Agglomération |
| CAG89 | Chambre d'Agriculture de l'Yonne |
| CAPEB | Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment |
| CAUE | Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement |
| CC | Communauté de Communes |
| CCI | Chambre de Commerce et d'Industrie |
| CD89 | Conseil Départemental de l'Yonne |
| CENB | Conservatoire des Espaces Naturels de Bourgogne |
| CEPRI | Centre Européen de Prévention du Risque d'Inondation |
| CEREMA | Centre d'études et d'Expertise sur les Risques, l'Environnement, la Mobilité et l'Aménagement |
| CLE ARMANCON | Commission Locale de l'Eau de l'Armançon |
| COFIL | Comité de pilotage |
| CRPF | Centre National de la Propriété Forestière |
| CVRH | Centre de Valorisation des Ressources Humaines |
| DDCSPP | Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations |
| DDT | Direction Départementale des Territoires |
| DEB | Direction de l'Eau et de la Biodiversité |
| DGALN | Direction Générale de l'Aménagement, du Logement et de la Nature |
| DGPR | Direction Générale de la Prévention des Risques |
| DHUP | Direction de l'Habitat, de l'Urbanisme et des Paysages |
| DIRCE | Direction Interdépartementale des Routes Centre-Est |
| DRAAF | Direction régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture de la Forêt |
| DREAL | Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement |
| DRIEE | Direction Régionale et Interdépartementale de l'Environnement et de l'Energie |
| EDP | Eau de Paris |
| EPCI | Etablissement Public de Coopération Intercommunale |
| EPTB | Etablissement Public Territorial de Bassin |
| FDAC | Fédération de Défense de l'Appellation Chablis |
| FDCY | Fédération Départementale des Chasseurs de l'Yonne |
| FDSEA | Fédération Départementale des Syndicats d'Exploitants Agricoles |
| FEPF | Fédération des Eaux de Puisaye-Forterre |
| FFB | Fédération Française du Bâtiment de l'Yonne |
| FFR | Fédération Française de Randonnée de l'Yonne |
| FREDON | Fédération Régionale de Défense contre les Organismes Nuisibles |
| FYPPMA | Fédération de l'Yonne pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique |
| GABY | Groupement des Agriculteurs Biologiques de l'Yonne |
| GEMAPI | Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations |
| IER | Institut pour l'Entretien des Rivières |
| INRA | Institut National de la Recherche Agronomique |
| JA | Jeunes Agriculteurs |
| LPO | Ligue pour la Protection des Oiseaux |

| | |
|----------------------|--|
| MCT | Ministère de la Cohésion des Territoires |
| MISEN | Mission Interservices de l'Eau et de la Nature |
| MTES | Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire |
| NOTRe | Nouvelle Organisation Territoriale de la République |
| ONCFS | Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage |
| ONF | Office National des Forêts |
| PAC | Politique Agricole Commune |
| PAPI | Programme d'Action et de Prévention des Inondations |
| PETR GRAND AUXERROIS | Pôle d'Equilibre Territorial et Rural |
| PGRl | Plan de Gestion du Risque d'Inondation |
| PSE | Paielements pour Services Ecosystémiques |
| SAAT | Service Aménagement et Appui aux Territoires |
| SAFER | Société d'Aménagement Foncier et d'Etablissement Rural |
| SAGE | Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux |
| SCOT | Schéma de Cohérence Territoriale |
| SDCl | Schéma Départemental de Coopération Intercommunal |
| SDIS | Service Départemental d'Incendie et de Secours |
| SEA | Service de l'Economie Agricole |
| SEFREN | Service Forêt, Risques, Eau et Nature |
| SHNA | Société d'Histoire Naturelle d'Autun |
| SIEG | Service d'Intérêt Economique Général |
| SIG | Système d'Information Géographique |
| SLGRI | Stratégie Locale du Risque Inondation |
| SMBVA | Syndicat Mixte du Bassin Versant de l'Armançon |
| SNCF | Société Nationale des Chemins de fer Français |
| TRI | Territoire à Risque d'Inondation |
| UFC QUE CHOISIR | Union Fédérale des Consommateurs |
| UMAAP | Unité Milieux Aquatiques, Assainissement et Pêche |
| UPVY | Union des Productions Végétales de l'Yonne |
| UREPD | Unité Ressources en Eau et Pollutions Diffuses |
| URN | Unité Risques Naturels |
| VNF | Voies Navigables de France |
| YNE | Yonne Nature Environnement |
| ZAR | Zone d'Action Renforcée |

NOTES

NOTES

